

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2010</p> <p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU</p>

L'an deux mil dix, le vingt-trois Juin à 18 heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur José HAAS, Maire.

Etaients présents : Mmes et MM Haas, Henras, Lathuile, Grandchamps, Glédel, Sourisseau, Michel, Bersot, Eaux, Colin, Perseil, Plancqueel.

Absents excusés: Mmes Baekelandt, Blondel et M. Dewez.

Pouvoirs : Mme Baekelandt a donné pouvoir à M. Haas

Mme Blondel a donné pouvoir à M. Henras

Secrétaire de séance : Mme Eaux

Séance ouverte à 18 heures 30.

A. 3 CBI

1. Réunion de bureau (Rapporteur : M. Haas)

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des comptes-rendus des réunions du bureau de la 3 CBI qui ont eu lieu le 01.04.10 et le 03.06.10.

2. SPANC (Rapporteur M. Glédel)

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du document répertoriant le programme de réhabilitation des 25 installations dont les propriétaires ont signé l'accord de travaux.

B. Pays d'Avre d'Eure et d'Iton (Rapporteur M. Haas)

Le rapporteur transmet le procès-verbal de la réunion de bureau de ce syndicat mixte en attirant l'attention de ses collègues sur ses interventions à propos :

- du choix du prestataire pour l'étude de potentialité sur la valorisation de la « biomasse- énergie » à l'échelle du Pays
- de l'appel à projets « SCOTS ruraux » du Ministère du développement durable
- du projet d'action culturelle proposée par les associations Harmonie et La Source.

C. CIMETIERE (Rapporteur : M. Colin)

Projet d'aménagement de l'espace réservé à la dispersion des cendres au cimetière communal.

Dans le cadre de l'installation d'une stèle d'inscription nominative suite à une dispersion de cendres à l'espace cinéraire du cimetière communal et la création d'un caveau pour la réception des cendres,

Le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux pour un coût de 2 000 € TTC (devis Chopin).

D. Pompiers : indemnisation des particuliers pour destruction de nids d'insectes (guêpes, abeilles...) (Rapporteur : M. Michel)

Le Conseil d'administration du SDIS ayant fixé à 86 € le coût de la destruction des nids d'hyménoptères par les sapeurs pompiers, contre 80 € auparavant.

Le Conseil Municipal décide de répartir les participations de la manière suivante :

⇒ Commune : 63 € (au lieu de 60 €)

⇒ Particuliers : 23 € (au lieu de 20 €)

Avec effet au 01.07.2010.

E. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (Rapporteur : M. Michel)

Le Conseil Municipal décide l'inscription des chemins suivants au PDIPR :

- CR4 de Rugles
- CR3 Chemin de Rugles à Breteuil
- C.R de la Mare Blanche
- C.R 5 Chemin Vert
- C.R 64
- C.R 2 de Sainte Suzanne à Bourth

Répondant ainsi à une demande de l'Office de Tourisme Avre, Eure, iton.

F. Sporting Club Breteuil- Francheville (Rapporteur : Mme Grandchamps)

Le Conseil Municipal accorde une aide exceptionnelle de 200 € pour aider au remplacement de machines à laver et sèches linges dérobés au club.

G. Collectif de défense de la Poste dans l'Eure (Rapporteur : M. Henras)

Le Conseil Municipal décide de verser à ce collectif la somme de 100€ compte-tenu des différents frais de correspondance ou autres qu'engendrent son fonctionnement.

H. Indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés (Rapporteur : M. Henras)

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale, dans sa réunion du 30.04.2010 ayant émis un avis favorable à la fixation du montant de l'indemnité de base versée à un instituteur célibataire à 205.75 € par mois, soit 2 469 € par an à compter du 01.01.10. (Elle était de 2 436.60 € en 2009), le Conseil Municipal accepte cette proposition.

I. Décision modificative (Rapporteur : M. Haas)

Afin d'ajuster les comptes d'imputation ouverts au Budget Primitif 2010 du Service d'assainissement, le Maire est autorisé à modifier les crédits ouverts de la manière suivante :

C/ 673 : + 660 €

C/ 615 : - 660 €

J. SIEGE (Rapporteur : M. Haas)

Le Conseil Municipal décide d'opter pour la pose de candélabres à LED dans le projet d'assainissement en traverse rue du Joncheray et Sente du Hamel.

K. DIVERS

1. Demande de subvention au titre de la DGE- programmation 2010 (Rapporteur : M. Haas)

Le rapporteur informe que Madame la Préfète par courrier en date du 03.05.10 a fait savoir que la demande de financement pour l'aménagement de l'ancien presbytère en MJC et Bibliothèque n'a pas pu être retenue pour la programmation 2010 (Demande maintenue pour 2011).

2. Lotissement « Le Clos du Forestier » (Rapporteur : M. Lathuile)

Suite au passage du projet devant une commission de la DDT le 12 mars 2010, le rapporteur souligne les modifications intervenues au plan pour donner satisfactions aux remarques formulées par cette commission.

3. Stationnement interdit devant le Musée de la Ferronnerie (Rapporteur : M. Colin)

Deux emplacements seront interdits au stationnement par une matérialisation au sol.

4. Compte-rendu du Conseil d'école du 26.03.10 (Rapporteur : Mme Enaux)

Le rapporteur transmet le compte-rendu du Conseil d'école du 26.03.10.

5. Pré aux 7 canaux (Rapporteur : M. Haas)

Le rapporteur invite ses collègues à prendre connaissance de l'illustration de la commune sur la table d'information du Pré aux 7 canaux à Breteuil.

6. Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du SAGE de l'Iton du 29 avril 2010 (Rapporteur : M. Haas)

Le rapporteur informe qu'il a assisté à cette réunion dont le compte-rendu est à disposition hors séance, compte-tenu du volume de ce document.

Séance levée à 19h45.